

Acheteur : **Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins des Pays de Loire**

Objet du marché :

**Poursuite du développement informatique de l'application  
MIRAGE**

**Suivi et gestion des licences de pêche professionnelle**

Type de marché : **Marché public de fournitures et de services (prestation intellectuelle)**

Document : **Cahier des clauses techniques particulières (CCTP)**

Date limite de réception des candidatures et des offres : **18 septembre 2026 à 12H00**

COREPEM  
1, rue des Géreurs  
85 100 LES SABLES D'OLONNE  
Tel : 02 51 96 15 67 / Mail : [corepem@corepem.fr](mailto:corepem@corepem.fr)  
Siret : 442 954 400 00028  
[www.corepem.fr](http://www.corepem.fr)

## TABLE DES MATIERES

1. Objet du contrat .....	3
2. Présentation du groupe partenarial .....	3
2.1 Présentation des Comités des pêches .....	3
2.2 Présentation du COREPEM, acheteur et chef de file .....	4
2.3 Présentation des comités partenaires du projet .....	4
3. Présentation et utilisation de MIRAGE .....	5
3.1 Présentation générale .....	5
3.2 Présentation technique .....	6
3.3 Cadre d'utilisation.....	6
3.3.1 Utilisations de MIRAGE .....	6
3.3.2 Catégories d'utilisateurs .....	7
4. Enjeux .....	9
5. Besoins identifiés .....	9
5.1 Modification de l'application MIRAGE selon les besoins des Comités partenaires.....	9
5.2 Intégration de deux nouveaux Comités.....	11
5.3 Adaptation de la gestion des données hébergées dans l'application .....	12
5.3.1 Extractions .....	12
5.3.2 Transfert inter-Comités .....	13
6. Périmètre de la prestation.....	13
7. Organisation du projet.....	14
8. Modalités d'échange avec le groupe partenarial .....	14
9. Calendrier d'exécution .....	14
Annexes .....	16
Annexe 1 - liste exhaustive des champs d'information « chefs d'entreprise » et « navires ».....	16
Annexe 2 - inventaire des besoins de modifications (évolutif).....	18
Annexe 3 - archivage automatique sur Mirage (exemple CRPEM Normandie) .....	21

## **1. OBJET DU CONTRAT**

En 2018, le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CRPMEM) des Pays de Loire (ci-dessous dénommé COREPEM) et ses partenaires le CRPMEM Normandie et le CRPMEM PACA, dans le cadre de leur mission de gestion de la ressource halieutique, se sont engagés dans le développement d'une application dédiée au suivi et à la gestion des licences de pêche professionnelles. Nommée MIRAGE, cette application est depuis devenue un outil du quotidien utilisé à la fois par le personnel des Comités des pêches utilisateurs mais aussi par les chefs d'entreprise qui disposent à leur niveau d'un espace personnel sécurisé afin d'y effectuer leur demande de licence.

Après plusieurs années de fonctionnement, le COREPEM souhaite reprendre son développement pour répondre à des besoins apparus depuis sa mise en service, intégrer à MIRAGE deux nouveaux Comités des pêches, en l'occurrence le Comité National des Pêches et le Comité Régional des Pêches des Hauts-de-France et enfin repenser la gestion des données afférentes (extractions, interopérabilité avec des bases externes, liens entre les données de chaque Comité).

La présente consultation porte ainsi sur les prestations suivantes :

- modification de l'application MIRAGE selon les besoins des Comités partenaires (ergonomie, fonctionnalité, visuel),
- création d'un accès à MIRAGE pour deux nouveaux Comités utilisateurs,
- adaptation du modèle de gestion des données hébergées dans l'application incluant les transferts et les capacités d'export.

Ce projet est réalisé en collaboration avec le CRPMEM Normandie, le CRPMEM Provence-Alpes-Côte d'Azur, le CRPMEM Hauts-de-France et le Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins. Il bénéficie par ailleurs d'un soutien financier du Fonds européen FEAMPA (OS 2.2).

Le COREPEM reste l'acheteur public et le présent contrat est signé par le représentant légal dudit Comité pour répondre à ses besoins.

Ce service répond à une mission d'intérêt général.

## **2. PRESENTATION DU GROUPE PARTENARIAL**

### **2.1 PRESENTATION DES COMITES DES PECHEES**

Les comités des pêches sont des organismes de droit privé chargés, par la loi, de missions de services publics. Ils sont dotés de la personnalité morale.

Ces comités sont répartis sur toutes les façades maritimes du territoire métropolitain ainsi qu'outre-mer de la manière suivante :

- Un Comité national (CNPMEM)
- 12 comités régionaux (CRPMEM)
- 13 comités départementaux ou interdépartementaux (CDPMEM ou CIDPMEM)

Les comités des pêches maritimes et des élevages marins sont composés d'élus professionnels, de représentants syndicaux, d'organisations de producteurs et de coopératives maritimes issus de l'ensemble des types de pêches.

Les Comités régionaux assurent les missions prévues à l'article L.912-1 du code rural et des pêches maritimes. Il s'agit également de la représentation des intérêts de la profession et de la participation à l'élaboration de la réglementation applicable au secteur, à l'échelle régionale. Leurs interlocuteurs sont les administrations déconcentrées (DIRM) ainsi que les collectivités territoriales. Les CRPMEM sont également composés d'élus

professionnels de chefs d'entreprises de pêche et d'élevage marin et d'équipage, de représentants de C(I)DPMEM, d'organisations de producteurs et de coopératives maritimes.

Les comités ont notamment pour mission de représenter et de promouvoir au niveau régional les intérêts généraux des pêcheurs professionnels exerçant une activité de pêche maritime ou d'élevage marin. Au quotidien, les équipes des comités accompagnent les professionnels dans leurs projets, défendent les intérêts des marins pêcheurs dans différentes instances et jouent un rôle d'interface entre les pouvoirs publics, les scientifiques, les administrations, les entreprises de pêche et plus généralement les pêcheurs. Dans le cadre de leurs missions d'encadrement réglementaire, les comités délivrent des licences de pêche. Ces licences, relevant soit d'un cadre national, soit d'un cadre régional, permettent au détenteur d'exploiter une ressource donnée. Par ailleurs, les comités apportent un appui scientifique et technique à leurs membres, ainsi qu'en matière de sécurité, de formation et de promotion des métiers de la mer.

Les Comités des pêches ont donc, en France, un rôle essentiel de représentation et de cogestion avec l'État du secteur des pêches maritimes et des élevages marins.

## **2.2 PRESENTATION DU COREPEM, ACHETEUR ET CHEF DE FILE**

Structure : Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins des Pays de la Loire (COREPEM)

Représentant légal : José JOUNEAU, Président

Siège social : 1, rue des Gréeurs – 85100 LES SABLES D'OLONNE.

Tél. : 02 51 96 15 67

Le Comité Régional des Pêches maritimes et des Elevages Marins des Pays de Loire (COREPEM), est une organisation professionnelle de droit privé exerçant des missions de service public, régie par les articles L.912-1 et suivants du Code Rural et de la Pêche Maritime.

En termes d'organisation, le COREPEM est présidé par M. José JOUNEAU, élu professionnel représentant un Conseil d'administration et un Bureau. Le COREPEM dispose d'une équipe de 22 salariés répartis le long du littoral régional.

Pour plus d'informations : <http://www.corepem.fr/>

## **2.3 PRESENTATION DES COMITES PARTENAIRES DU PROJET**

<b>Fiche d'identité par comité</b>				
<b>Comités</b>	<b>Siège social</b>	<b>Représentant légal</b>	<b>Référents MIRAGE</b>	<b>Site internet</b>
<i>Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins</i>	134 Av. de Malakoff 75116 PARIS	Olivier LE NEZET	Anna MARCOUT Loeiza LANCELOT	<a href="https://www.comite-peches.fr/">https://www.comite-peches.fr/</a>
<i>Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins des Hauts de France</i>	12 rue Solférino 62200 BOULOGNE-SUR-MER	Olivier LEPRÊTRE	Maxime LEANDRIS	<a href="https://www.comitedespêches-hautsdefrance.fr/">https://www.comitedespêches-hautsdefrance.fr/</a>
<i>Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Normandie</i>	9 quai Général Lawton Collins 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN	Dimitri ROGOFF	Sonia MULLER	<a href="https://www.comite-peches-normandie.fr/">https://www.comite-peches-normandie.fr/</a>

<i>Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Provence-Alpes-Côte d'Azur</i>	26 quai de rive neuve 13007 MARSEILLE	Christine PONCHARREAU	Déborah MONDAIN	<a href="http://www.crpmem-paca.fr">www.crpmem-paca.fr</a>
--------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------	-----------------------	-----------------	------------------------------------------------------------

### 3. PRESENTATION ET UTILISATION DE MIRAGE

#### 3.1 PRESENTATION GENERALE

MIRAGE est un portail web qui a été imaginé par les Comités régionaux des pêches des régions Pays de Loire, Normandie et PACA pour améliorer le suivi de leur flotte respective et l'instruction des licences de pêche des chefs d'entreprise représentés par ces comités.

Jusqu'alors, ce suivi reposait sur de multiples tableurs Excel qui présentaient des formats divers. Les versions de ces tableurs étaient elles-mêmes multiples, si bien que l'information, outre le fait ne pas être standardisée, reposait entièrement sur la disponibilité et les connaissances de la personne référente du dossier.

Du côté chef d'entreprise, les demandes étaient effectuées via un formulaire papier à renvoyer chaque année et le suivi de l'instruction de ces demandes devait systématiquement passer par la personne référente.

D'autre part, les licences étaient traitées de manière relativement indépendantes les unes des autres si bien que les process, les formats des documents associés et les calendriers étaient difficilement lisibles par les chefs d'entreprise ; acteurs qui se retrouvent par ailleurs confrontés à une multiplication/complexification progressive des formalités administratives à opérer.

Avec une standardisation des process et leur digitalisation, un premier pas a donc été franchi au travers de la conception puis de la mise en service de l'application MIRAGE en 2022.

Cette application est aujourd'hui utilisée par les 3 Comités précités, incluant le personnel de ces mêmes Comités ainsi que l'ensemble des chefs d'entreprise pratiquant leur activité au sein de ces Comités.

MIRAGE permet aux Comités de suivre les flottes régionales et de renseigner les mouvements, de paramétrer les formulaires propres à chaque licence de pêche, de recueillir les demandes puis de les instruire. Les chefs d'entreprise peuvent quant à eux mettre à jour leur profil individuel, formuler des demandes de licence, suivre l'état de l'instruction et éditer des attestations le cas échéant. Le règlement des licences par prélèvement automatique est une fonctionnalité qui a été apportée par l'application.

Concernant les licences de pêche, elles permettent à son détenteur d'exploiter une ressource, une espèce ou un groupe d'espèces dans un périmètre définis et des modalités pratiques établies (engins, calendrier, horaires...) selon un texte juridique support, en l'occurrence une délibération. Parmi les licences, certaines relèvent du Comité régional alors que d'autres concernent l'ensemble des professionnels au niveau national.

La plupart des professionnels en détiennent plusieurs. Elles doivent être renouvelées chaque année selon un calendrier propre à chacune d'elle.

Le tableau suivant présente de manière synthétique le nombre de chefs d'entreprise concernés, embarqués et à pied, ainsi que les volumes de licences associés.

Partenaire	Nombre de types de licences proposées	Nombre de chefs d'entreprise		Nombre de licences délivrées
		Armateurs embarqués	Pêcheurs à pied	
CRPMEM Hauts-de-France	Pêche embarquée : 8 Pêche à pied : 16	110	400	Pêche embarquée : 300 Pêche à pied : 1000
CRPMEM Normandie	26	580	284	Supérieur à 3500
CRPMEM Pays de Loire	Pêche embarquée : 12 Pêche à pied : 2	383	388	Pêche embarquée : 540 Pêche à pied : 430
CRPMEM PACA	Pêche embarquée : 1 Pêche à pied : 2	650	160	152
CNPMEM	Instruits par le CNPMEM : 3	-	-	989
<b>TOTAL</b>	<b>70</b>	<b>1 723</b>	<b>1 232</b>	<b>6 911</b>

### 3.2 PRESENTATION TECHNIQUE

L'application MIRAGE a été développée en PHP pour les traitements côté serveur et en JavaScript pour les fonctionnalités côté client, sans recours à un framework spécifique. La base de données est gérée sous MySQL.

### 3.3 CADRE D'UTILISATION

#### 3.3.1 Utilisations de MIRAGE

Le tableau suivant présente de manière synthétique les utilisations de MIRAGE :

Utilisations	Description
<b>Suivre les chefs d'entreprise et les navires</b>	MIRAGE héberge la base d'information et de documents de référence pour les Comités utilisateurs, à commencer par la liste à jour des chefs d'entreprise (pêcheurs embarqués et à pied) et de leur(s) navire(s). Ces éléments sont mis à jour selon des process internes propres à chaque Comités et peuvent être extraits selon les besoins.
<b>Collecter, instruire les demandes de licence et suivre les attributions</b>	Dans leur mission d'encadrement de l'activité de pêche, les Comités des pêches gèrent des licences de pêche, outil règlementaire permettant au chef d'entreprise détenteur d'exploiter une ressource donnée. Les licences sont attribuées au chef d'entreprise pêcheur à pied, ou au chef d'entreprise embarqué et à son navire le cas échéant, pour une durée maximum d'un an renouvelable.
<b>Archiver les informations et les documents</b>	MIRAGE conserve l'historique des informations, des échanges ayant eu lieu depuis la plateforme et documents depuis sa mise en service. En plus d'une base de référence à jour, cette utilisation en fait un centre de ressource utilisé au quotidien pour les Comités.
<b>Communiquer envers les chefs d'entreprise</b>	Après avoir effectué une requête sur critère ou une sélection manuelle, il est possible d'envoyer via MIRAGE des mails et SMS aux chefs d'entreprise. Les éléments transmis sont ensuite archivés dans le profil individuel de chaque chef d'entreprise, ce qui permet un suivi précis des échanges. Les éléments transmis en dehors de l'application (courrier) peuvent être téléchargés dans cet espace.

<p><b>Prélever la CPO Pêche à pied</b></p>	<p>Même si MIRAGE n'a pas encore été utilisé à ces fins, un module est prévu afin de diffuser les appels à Cotisation Professionnelles Obligatoires aux chefs d'entreprise Pêcheurs à pied. Cette cotisation est à verser annuellement selon un montant unique. La gestion des CPO pour les armateurs suit un autre circuit, au niveau national et en dehors de MIRAGE.</p>
<p><b>Formuler une demande de licence et suivre son instruction</b></p>	<p>Les chefs d'entreprise effectuent leur demande de licence via MIRAGE, à partir de leur compte individuel sécurisé par un identifiant et un mot de passe. Cette fonctionnalité a permis de simplifier et de fiabiliser les demandes de licence. Le chef d'entreprise peut également accéder à un tableau de bord qui lui indique l'état d'instruction de sa licence.</p>
<p><b>Connaître ses droits (licences) à date</b></p>	<p>Plus-value importante apportée par MIRAGE, le chef d'entreprise peut télécharger à tout moment une attestation qui synthétise l'ensemble des licences détenues à date, ainsi qu'un document appelé carton de licence par licence à présenter lors de contrôle. Cette attestation, tout comme le carton de licence spécifique par licence, peut être utilisée pour vérification des droits détenues ainsi qu'en cas de contrôle.</p>

### 3.3.2 Catégories d'utilisateurs

MIRAGE assure l'interface essentiellement entre deux grandes catégories d'utilisateurs distincts : le personnel des Comités des pêches (1) et les chefs d'entreprise (2) pratiquant une activité professionnelle de pêche à pied ou embarquée au sein des régions des Comités partenaires. Des entités externes (3) tels que des services de l'Etat ou des partenaires techniques peuvent également se voir attribuer un rôle temporaire ou permanent, essentiellement dans un but de consultation uniquement et selon les prescriptions de chaque Comité pour les chefs d'entreprise qu'il représente. Un administrateur général (4) apparaît également parmi les utilisateurs. Il s'agit en l'occurrence d'un prestataire qui assure le fonctionnement de l'application et détient, de ce fait, l'ensemble des droits pour intervenir notamment à des fins de maintenance.

Le tableau suivant présente les différents profils associés aux différentes catégories d'utilisateurs ainsi que les fonctionnalités associées.

Catégorie d'utilisateurs	Profils	Fonctionnalités								
		Visualiser les données	Extraire les données	Modifier des données	Télécharger/téléverser documents	Gestion licence : M.A.J formulaire licence, instruire, publier un formulaire	Gestion financière : paramétrer montant CPO PAP, lancement prélèvement, suivi encaissement, gestion données bancaires chefs d'entreprise	Administrer l'application : les profils, droits, utilisateurs, identifiants, informations comité, périmètres licences, champs et info-bulles	Demander une licence	Régler licence et CPO PAP
<b>Personnel Comités (1)</b>	Administrateur du comité	X	X	X	X	X	X	X		
	Gestionnaire financier	X	X	X			X			
	Référent licence	X	X	X	X	X				
	Responsable d'antenne	X	X	X	X					
	Responsable Pêche à pied	X	X	X		X				
	Utilisateur interne	X	X		X					
<b>Chef d'entreprise de pêche (2)</b>		X		X	X				X	X
<b>Utilisateur externe/temporaire (3)</b>		X								
<b>Administrateur de l'application (prestataire) (4)</b>		X	X	X	X	X	X	X		

Le personnel des Comités (1) présente des profils variés, incluant du personnel administratif et des chargés de mission multidisciplinaires.

Pour le personnel administratif, il s'agit essentiellement d'assurer la mise à jour des informations contenues dans l'application (profils chefs d'entreprise et navires), accompagner les professionnels pendant la période de demande de licence et d'instruire les demandes de licences de pêche.

Concernant la mise à jour des informations, il s'agit de renseigner dans MIRAGE l'ensemble des informations et de leur mise à jour afin que les profils, en tant que source de données et d'informations de référence pour les Comités utilisateurs, soient systématiquement à jour. Ces mises à jour peuvent concerner le changement d'activité d'un chef d'entreprise, une modification de ses coordonnées ou encore un arrêt d'activité.

L'annexe 1 du présent document présente l'ensemble des champs d'information associés à chaque chef d'entreprise ainsi qu'à chaque navire. Actuellement, ces informations peuvent être masquées une à une, ce qui permet de répondre aux besoins et aux spécificités de chaque région tout en respectant le principe d'une seule et unique application partagée.

Les chargés de mission utilisent quant à eux la base de données et d'informations contenue dans MIRAGE afin de la croiser avec d'autres bases externes. Le croisement de ces données servant ensuite à réaliser un certain nombre d'études répondant aux besoins du Comité (suivi de l'activité, diagnostic socio-économique...).

L'ensemble de ces utilisateurs détiennent des droits de visualisation et/ou de modification en fonction du paramétrage définis par l'administrateur du Comité. Ce paramétrage est propre à chacun des Comités. Des profils sont définis, eux-mêmes associés à des droits et aux salariés utilisateurs.

Aujourd'hui, les périmètres de chaque Comité sont strictement séparés les uns des autres : les données, informations, documents, paramétrages, formulaires de licences... ne sont aucunement partagés.

S'agissant de la base de référence, la qualité des données hébergées dans MIRAGE est centrale. Des travaux sont en cours en parallèle afin que chaque champ présent dans MIRAGE soit adossé à des métadonnées qui permettent de garantir la fiabilité des données hébergées.

Les chefs d'entreprise (2) disposent à leur niveau d'un accès individuel et sécurisé leur permettant de disposer d'un socle d'information lié à leur statut de chef d'entreprise et à leur navire, ainsi que de formuler leurs demandes de licences. Un tableau de bord synthétique les informe également de l'état d'instruction de leurs demandes.

L'enjeu pour les chefs d'entreprise se situe davantage au niveau de la qualité de l'expérience utilisateur (ergonomie, fluidité et simplicité) et de l'accessibilité aux droits détenus ; MIRAGE ayant nettement contribué à améliorer la transparence dans l'instruction puis l'attribution des licences de pêche.

#### **4. ENJEUX**

Bien qu'elle soit aujourd'hui fonctionnelle, de nombreux besoins de modification ont été inventoriés au cours des 3 dernières années d'exploitation. Ces demandes ont été formulées par les pêcheurs comme par le personnel des Comités. Ces diverses modifications visent globalement à améliorer l'utilisation de MIRAGE et son fonctionnement.

D'autres Comités ont exprimé leur volonté de devenir utilisateur de MIRAGE, en l'occurrence le Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins ainsi que le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de la région Hauts-de-France. Sur le fond, MIRAGE a été développée comme une application générique amenée à répondre à la plupart des besoins de l'ensemble des Comités dans un objectif à long terme de généralisation à l'échelle nationale.

Cette inclusion implique néanmoins :

- la création d'un accès qui leur soit propre ;
- l'import des données de ces Comités ;
- l'adaptation de l'application à d'éventuelles spécificités ;
- la définition de règles de fonctionnement sur la base d'un groupe d'acteurs élargi.

Conséquemment à l'élargissement du groupe et au retour d'expérience, un travail important a été identifié sur la gestion des données. Ce travail intègre plusieurs enjeux parmi lesquels : la redéfinition des formats d'export, la clarification de l'architecture des bases pour garantir l'interopérabilité avec des bases de données utilisées en dehors de l'application (données comptables, géographiques...) et enfin une réflexion sur la perméabilité des périmètres propres à chaque Comité afin, par exemple, qu'un pêcheur disposant de licences dans 2 Comités différents puisse pas exemple disposer d'un compte unique ou alors que le profil et l'historique d'un navire vendu dans une autre région utilisatrice de MIRAGE puisse être retrouvé par la région « réceptrice ».

#### **5. BESOINS IDENTIFIES**

##### ***5.1 MODIFICATION DE L'APPLICATION MIRAGE SELON LES BESOINS DES COMITES PARTENAIRES***

De multiples besoins d'évolution ont été recensés au cours des 3 dernières années auprès de l'ensemble des utilisateurs. Ces besoins, rassemblés au sein d'une base évolutive et partagée, sont répartis en 3 catégories distinctes : « ergonomie », « fonctionnalités » et « visuel ».

Catégorie	Description/exemple	Nombre de besoins identifiés
Ergonomie	Cette catégorie regroupe l'ensemble des points à traiter pour faciliter l'utilisation de l'application par ses utilisateurs, afin qu'elle soit pleinement adaptée à ses besoins. Parmi les principaux points, cette catégorie intègre la création d'un système paramétrable de notification ainsi qu'un besoin général d'amélioration de la fluidité lors de la navigation au sein de MIRAGE à la fois du back office et du front office.	30
Fonctionnalités	Cette catégorie concerne de nouveaux développements, dont l'ampleur varie : il s'agit parfois d'ajouter simplement un champ ou de préciser une terminologie alors que d'autres développements nécessitent une réflexion intermédiaire et impliquent un nouveau process à part entière. Permettre une gestion de l'ensemble des données conforme aux règles du RGPD figure dans cette catégorie.	27
Visuel	Participant à l'ergonomie de l'application, l'aspect visuel de l'application peut être amélioré en plusieurs points, qu'il s'agisse du format des documents téléchargeables ou de l'esthétique générale.	11

Une liste plus détaillée des besoins est annexée au présent document (voir annexe 2). A noter que cette liste est susceptible d'évoluer en fonction des échanges entre partenaires et entre les partenaires et le prestataire retenu, selon les solutions techniques pouvant être apportées.

Un travail devra être mené en amont de l'analyse fonctionnelle afin de sélectionner les besoins prioritaires et d'identifier pour chacun d'eux une solution technique convenant à l'ensemble des Comités impliqués. Ce travail sera mené entre les Comités partenaires sur la base d'échanges avec le prestataire.

Pour autant, à ce stade, plusieurs besoins prioritaires au regard de l'utilisation actuelle de MIRAGE ont été identifiés. Ces besoins prioritaires sont présentés et détaillés dans le tableau ci-après.

Type	Situation	Besoin identifié
Ergonomie	Au cours de la navigation sur MIRAGE, il convient de revenir à la fenêtre précédente pour choisir une nouvelle orientation. La navigation est peu ergonomique et rend l'instruction de dossiers fastidieuse et chronophage.	Création de liens/raccourcis au sein de l'application et possibilité d'ouvrir plusieurs fenêtres à la fois pour une utilisation plus fluide.
Ergonomie	Parfois, un grand nombre de licences doit être attribué ou refusé selon le même motif (par exemple : contingent atteint). Cela implique de rentrer dans chaque fiche « instruction » pour renseigner individuellement la décision, la date ainsi que le motif.	Pouvoir accepter ou refuser de manière relativement simplifiée un grand nombre de demandes.

Ergonomie	Les chefs d'entreprise sont prévenus de l'ouverture prochaine d'une demande de licence par courrier postal ou mail. La relance des titulaires de cette licence l'année n-1 n'ayant pas formulé de demande pour l'année n se fait par mail, SMS ou appel téléphonique.	Concevoir un système de notification mail ou SMS (canal à définir) paramétrable par le personnel des Comités.
Ergonomie	Les chefs d'entreprise armateurs de plusieurs navires associent parfois un compte bancaire à chacun de leur navire. En l'état, MIRAGE n'accepte cependant qu'un seul RIB par chef d'entreprise, ce qui oblige les concernés à régler par chèque bancaire pour les autres navires.	Permettre à un chef d'entreprise d'associer un RIB différent à chacun de ses navires.
Ergonomie	MIRAGE permet d'envoyer des mails à des chefs d'entreprise sélectionnés. Les chefs d'entreprise concernés reçoivent des mails provenant obligatoirement de l'adresse contact du comité	Permettre l'envoi de mail en choisissant l'adresse mail d'un personnel du comité ayant un profil MIRAGE. Pouvoir rajouter des adresses mails en copie.  Créer des listes contact plus facilement sur MIRAGE.
Fonctionnalités	Les licences sont attribuées et/ou délivrées pour un an sur MIRAGE. Toutefois, les comités peuvent mettre des licences en réservation pour des durées plus longues. L'armateur doit malgré tout faire ses demandes de licences	Indiquer les licences en réservation et indiquer les délais, en mettant un système d'alerte intégré directement sur MIRAGE à l'approche de la fin du délai de réservation ou permettre la prolongation de ce délai.
Fonctionnalités	L'ensemble des droits de pêche sont contingentés. MIRAGE ne permet pas de continger les licences attribuées et/ou délivrées. Un téléchargement de type .csv est à chaque fois nécessaire pour faire ce suivi.	Prévoir un suivi des contingents directement sur MIRAGE ce qui permettra d'améliorer le suivi des droits de pêche
Visuel	Le format des attestations et du carton de licence est peu abouti, peu lisible et ne peut intégrer qu'un nombre limité d'options associées à chaque licence.	Revoir le format de l'attestation et du carton téléchargeable par le professionnel.

Objectifs : améliorer l'application MIRAGE compte-tenu du besoin des utilisateurs

Attendus du prestataire : concevoir des solutions répondant aux besoins des partenaires et mettre en œuvre les solutions retenues

## 5.2 INTEGRATION DE DEUX NOUVEAUX COMITES

Comme précisé ci-dessus, le CNPMEM ainsi que le CRPMEM Hauts-de-France souhaitent utiliser MIRAGE. Cela implique néanmoins la création d'URLs spécifiques et des accès nécessaires, ainsi qu'un travail interne à chaque structure pour préparer les données nécessaires. Il s'agira en effet d'alimenter l'application avec ces données au travers d'un import initial afin que les profils des chefs d'entreprise soient préremplis avec les informations déjà détenues par ces mêmes Comités. Cette base sera ensuite mise à jour directement sur MIRAGE.

En parallèle, des réunions techniques devront être organisées afin de vérifier la comptabilité entre leur système de gestion actuel et le fonctionnement sous MIRAGE et à défaut, d'identifier des moyens pour dématérialiser leur fonctionnement.

La formation des équipes de ces 2 Comités sera réalisée par les Comités partenaires.

Objectifs : assurer le passage du CNPMM et du CRPMM Hauts-de-France sous MIRAGE

Attendus du prestataire : mettre en œuvre les moyens et techniques pour assurer ce passage

### **5.3 ADAPTATION DE LA GESTION DES DONNEES HEBERGEES DANS L'APPLICATION**

La gestion des données constitue un aspect central pour les Comités. MIRAGE en tant que point focal des données détenues et utilisées doit répondre à un certain nombre de critères d'utilisation.

Le travail à mener est divisé en deux volets :

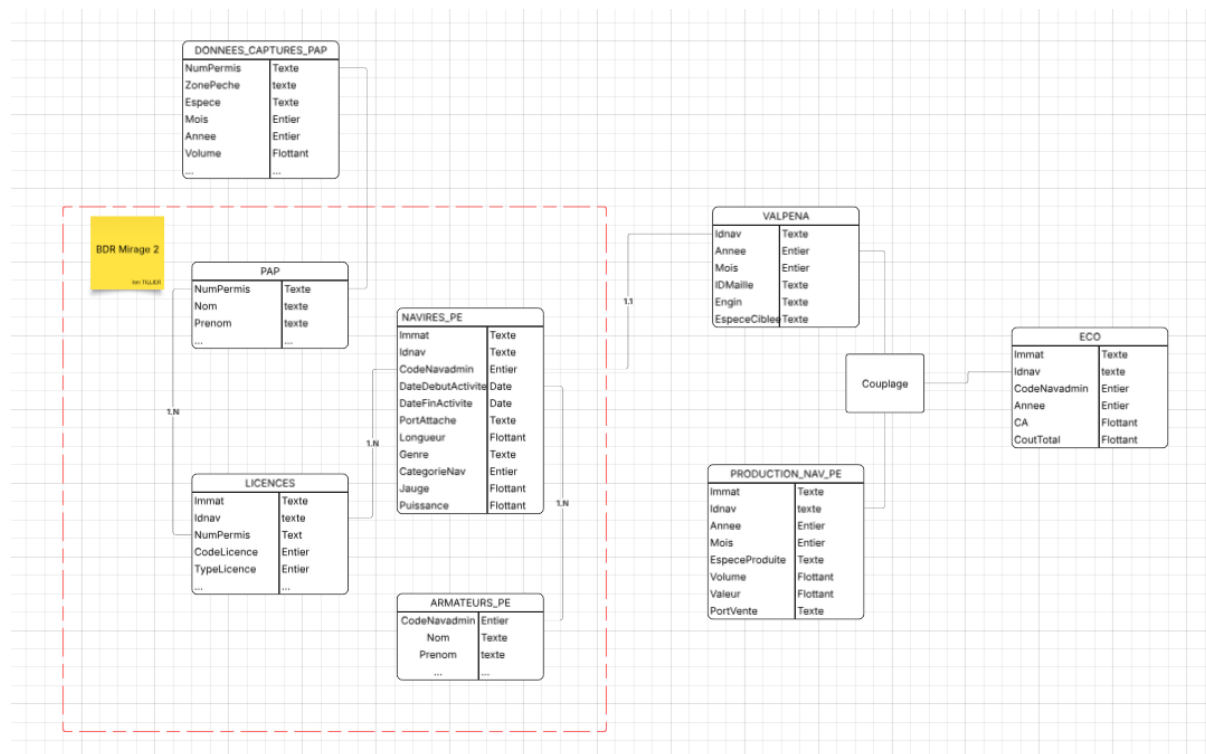
- (i) revoir les formats d'extraction en lien avec le besoin d'interopérabilité avec des bases externes,
- (ii) repenser les liens entre les données de chaque Comité.

#### **5.3.1 Extractions**

Les **formats des fichiers d'extraction** à partir de MIRAGE ne sont aujourd'hui pas adaptés aux besoins des Comités. Leur adaptation implique un travail spécifique de définition des besoins puis des formats associés. A ce stade, deux grands besoins émergent : des extractions globales répondant à des objectifs d'archivage interne, et des extractions partielles répondant à des usages plus opérationnels (par exemple : liste des détenteurs d'une licence donnée à date). Des exports dont les champs à extraire seraient paramétrables permettraient de répondre à ce dernier besoin. Par exemple : licence Crustacés, période de gestion 2024, navires immatriculés à Saint-Nazaire, pêcheurs à pied... Pour l'export global, l'automatisation des exports (fréquence, format, chemin) pourrait être étudiée.

Ce volet recouvre par ailleurs un 2<sup>ème</sup> besoin. Il est en effet fréquent que les Comités partenaires soient amenés à associer des bases de données selon des besoins ponctuels et spécifiques. Cela nécessite néanmoins la définition d'un champ commun à ces bases permettant d'assurer la jointure. Ce champ commun est usuellement constitué par l'association de deux informations : l'armateur embarqué et son navire ou le pêcheur à pied. Chaque changement du couple armateur embarqué-navire (acquisition/cession du navire) implique le changement de ce champ commun et donc la création d'une nouvelle entité à part entière. Le suivi de ces entités est fondamental pour garantir l'interopérabilité avec les bases externes. S'agissant des pêcheurs à pied, leur numéro de permis, information renseignée dans MIRAGE, constitue la clé de jointure.

A titre d'exemple, le modèle conceptuel de données envisagé par le COREPEM et présenté ci-dessous illustre ce besoin d'interopérabilité entre différentes bases de données. Ainsi, le champ « CodeNavadmin » constitue la clé de jointure pour les armateurs embarqués et leur navire, tandis que le numéro de permis de pêche à pied, sous le code « NumPermis », constitue la clé pour tracer les pêcheurs à pied.



### 5.3.2 Transfert inter-Comités

Aujourd'hui, les **informations détenues par chaque Comité** sont strictement séparées si bien qu'un chef d'entreprise détenant des licences dans deux Comités utilisateurs de MIRAGE détient deux accès distincts et qu'un navire vendu d'une région A à une région B doit être entièrement recréé dans la région B avec perte de l'historique associé. Ces configurations ont été rarement rencontrées jusqu'à présent dans la mesure où les 3 Comités partenaires historiques étaient relativement éloignés sur le plan géographique, étant même implantés sur 3 façades maritimes différentes. Avec l'augmentation du nombre de partenaires et dans un objectif de généralisation de l'utilisation de MIRAGE, ces situations seront plus fréquentes ce qui induit une réflexion sur l'architecture même de la gestion des données dans MIRAGE. Autrement dit, les cloisons entre chacun des partenaires devront être rendues perméables pour certains cas de figure uniquement. Le niveau de perméabilité (informations, droits de visualisation et de modification associés) devra faire l'objet d'échanges et d'arbitrages entre les Comités partenaires.

De même, les informations et données exploitables par le Comité national des pêches reposera sur les informations et données détenues par chaque Comité utilisateur. Cette configuration inédite oblige à repenser l'architecture des données.

**Objectifs** : partant d'un fonctionnement en « îlots » indépendants, développer une architecture de réseau afin de répondre aux besoins de partage de données entre Comités

**Attendus du prestataire** : définir et mettre en œuvre la nouvelle architecture selon les besoins des Comités partenaires

## 6. PERIMETRE DE LA PRESTATION

Le périmètre de la prestation comprend :

- analyse des besoins,
- conception fonctionnelle et technique,

- développement
- tests et la recette,
- mise en production,
- documentation et transfert de compétences,
- admission et clôture.

La partie hébergement et maintenance n'est pas traitée au travers de ce marché.

## 7. ORGANISATION DU PROJET

Le suivi du projet est organisé en plusieurs échelles de travail :

- **Interne Comités** : chaque Comité à définit sa propre organisation interne. Cette organisation repose sur un ou plusieurs référent(s) qui auront préalablement définis les règles de consultation et d'arbitrage internes. Cela comprend notamment l'identification et la caractérisation des besoins. Ils sont les interlocuteurs du projet MIRAGE au nom du Comité partenaire.
- **Partenaires** : ce groupe réunit l'ensemble des référents identifiés au sein de chacun des Comités. Il se réunit régulièrement, échange sur les avancées et effectue les choix techniques nécessaires. Le prestataire retenu sera en lien avec ce même groupe de partenaires.
- **Chef de file** : le COREPEM, en tant que dépositaire de la demande de subvention, est le chef de file de ce projet. Il est également l'acheteur. A ce titre, il a la charge du suivi administratif et financier de la prestation et constitue l'interlocuteur unique du prestataire concernant ces aspects.

Sur la base de l'expérience acquise au cours de la réalisation de MIRAGE, les Comités partenaires ont mis en place une configuration de travail qui permet de garantir une progression efficace, qui facilitera d'autant le travail du prestataire. La recherche de solutions uniques et partagées constitue l'un des points fondamentaux de MIRAGE. Pour autant, la proposition devra tenir compte de la multiplicité des partenaires et des temps de concertation internes à chaque Comité et entre Comités pour identifier les solutions nécessaires.

## 8. MODALITES D'ECHANGE AVEC LE GROUPE PARTENARIAL

Hormis pour les aspects administratifs et financiers, l'ensemble des échanges techniques associeront systématiquement l'ensemble des référents Comités. Pour les échanges écrits, une boucle mail sera créée à cet effet. Des points réguliers en distanciel (visioconférence) seront effectués afin d'évaluer la progression du travail et d'arbitrer au besoin. Selon les possibilités, le groupe partenarial peut proposer une journée de travail en présentiel dans une limite de 2 par an, afin de valider des étapes clé de la prestation. Les modalités (lieu, date, horaires) de ces rencontres seront fixées après échange avec le prestataire.

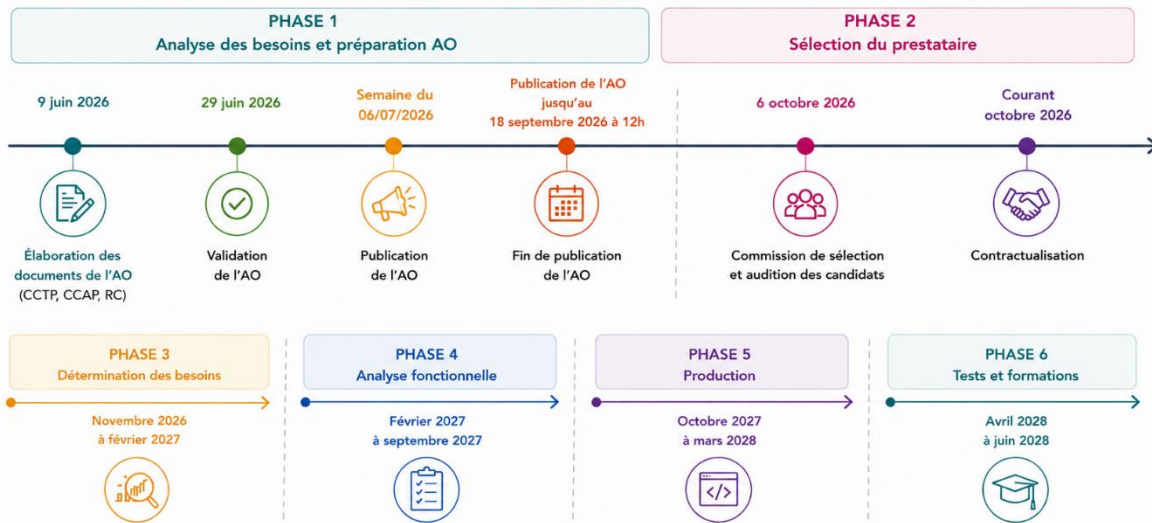
Le prestataire retenu pourra proposer des outils complémentaires de suivi/gestion de projets afin d'avancer de manière transparente et efficace.

## 9. CALENDRIER D'EXECUTION

Sur le plan administratif, le projet MIRAGE 2 se terminera le 30 juin 2028. La prestation, de l'analyse des besoins jusqu'au déploiement, devra donc intervenir entre la contractualisation, que nous souhaiterions voir aboutir en octobre 2026 et la mise en production que devra impérativement intervenir au cours du premier semestre 2028.

Le frise ci-après présente le calendrier d'exécution de la sélection du prestataire puis de la prestation (hors phase 1) à suivre.

# FRISE CHRONOLOGIQUE DU PROJET AO – 2026 À 2028



**Remarque** : les dates sont données à titre indicatif et pourront être ajustées en fonction de l'avancement du projet.

## ANNEXES

### ANNEXE 1 - LISTE EXHAUSTIVE DES CHAMPS D'INFORMATION « CHEFS D'ENTREPRISE » ET « NAVIRES »

Chef d'entreprise (pêcheur embarqué ou à pied)	Navire
Identifiant	Chef d'entreprise
Type de chef entreprise	Nom du navire
Code compta	Antenne de rattachement
Civilité chef d'entreprise	Port exploitation
Nom	Quartier d'immatriculation
Prénom	Adhère à orga. prod (Oui / Non)
Autres prénoms	Organisation 1
Ville	Navire en rôle collectif (Oui / Non)
Code postal	Immatriculation
Date de naissance	N° redevable
Téléphone fixe	N° de tel du navire
Téléphone mobile	N° de tel satellite
Téléphone mobile 2	Centre gestion
Téléphone de bord	Organisation 2
N°ENIM	Si navire rôle collectif, précisez
Email	Type de métier
Email 2	Engin principal
Nom société	Engin 2
N°CPO	Engin 3
Diplôme à la pêche le plus élevé	Engin 4
Statut juridique	Travail en paire (Oui / Non)
Détention du Capitaine 200 (Oui / Non)	Si travail en paire, précisez nom du navire
N°SIRET	Type de navigation
Co-propriété (Oui / Non)	Nombre membre de l'équipage
Concessionnaire d'une prise d'eau (Oui / Non)	Autorisations passagers (Oui / Non)
Régime social	Autorisation personnel spécial (Oui / Non)
Autre activité	Utilisation de Télécapture (Oui / Non)
Si autre activité, précisez	Catégorie de navigation
N° de permis national PAP valide (Oui / Non)	Mode principal de déclaration des captures
Date d'obtention permis PAP	Nombre de passagers
Agrément sanitaire (Oui / Non)	Nombre de personnel spécial
Si agrément sanitaire, indiquer le numéro	Longueur hors tout
Utilisation d'un navire pour PAP (Oui / Non)	Largeur
Nom du navire PAP	Jauge brute tonneaux
Port exploitation	Jauge brute en UMS
Puissance navire PAP	Puissance motrice en KW
Titre de formation de pilotage obtenu	Matériaux du navire
Immatriculation navire PAP	Num IMO
Longueur navire PAP	Num ou lettres distinctifs
Propriétaire du navire PAP (Oui / Non)	VMS
Département permis de pêche national	N° de balise
Actif (Oui / Non)	Longueur entre perpendiculaire
Titulaire du compte	Profondeur coque
IBAN	Jauge nette tonneaux
BIC	Jauge nette en UMS
RUM	Puissance motrice en CV
Date de signature du mandat	Num IRCS
	Num MMSI
	Marque moteur
	AIS
	N° de balise VMS
	Date de construction

Date 1ère refonte
Date achat
Date 1ère francisation
Nom chantier de construction
Lieu de construction
AEP stock démersaux
AEP sole Manche Ouest
ANP sole Manche Est
AEP sole et merlu Mer du Nord
Propriétaire différent (Oui / Non)
Nom
Prénom
Nom société
N°ENIM
Copropriétaire
Adresse
Code postal
Ville
Téléphone
Mail
Patron différent (Oui / Non)
Nom
Prénom
Date de naissance
N°ENIM
Adresse
Code postal
Ville
Téléphone
Mail

## ANNEXE 2 - INVENTAIRE DES BESOINS DE MODIFICATIONS (EVOLUTIF)

Type	Besoin identifié	Interface concernée (Front/Back Office)
Ergonomie	Envoi d'une notification mail au chef d'entreprise lorsqu'il n'a pas terminé sa demande	BO
	Dans le formulaire de demande licence, créer un nouveau champs "informations liées à la licence" avec format de réponse multiple : "oui/non", liste déroulante ou un champ libre texte.	FO
	Concernant le prélèvement automatique, pouvoir associer un compte bancaire à chaque navire (et non plus à chaque chef d'entreprise) et prévoir autant de mandats d'autorisation de prélèvement que de comptes	FO
	Ouvrir la possibilité au pêcheur de changer en cours de demande, de périmètre (=type de demande) et de mode de paiement si erreur. Prévoir la possibilité de modifier les éléments a posteriori selon un process à définir.	FO
	Permettre au pêcheur de choisir la ou les licences qu'il souhaite transférer (actuellement, l'ensemble des licences est transféré par défaut) et prévoir par comité cette possibilité. Améliorer la fonctionnalité des transferts d'une manière générale (peu ergonomique) développer un système d'alerte interne lorsqu'un transfert est demandé	FO/BO
	Pouvoir charger plusieurs fichiers pour un document. Actuellement, la fusion de pages en un seul document est un préalable nécessaire.	BO/FO
	Calcul automatique du tarif de la licence en fonction des options choisies (système de panier)	FO/BO
	Validation ou refus simplifié des demandes de licence sélectionnées. Par sécurité, penser à demander confirmation avant d'attribuer ou de refuser (notification envoyée au chef d'entreprise ensuite).	BO
	Afficher directement les pièces téléchargées dans MIRAGE sans devoir les télécharger en local	BO
	Ajouter un compteur en bas de chacun des tableaux pour connaître le nombre de sélections (type Excel)	BO
	Pouvoir basculer d'un onglet à un autre (du chef d'entreprise vers son navire et réciproquement du navire vers le chef d'entreprise)	BO
	Lorsque l'administrateur attribue manuellement une licence à un chef d'entreprise, ajouter le numéro d'immatriculation afin de pouvoir distinguer deux navires avec le même nom	BO
	Ajouter un champ « année/période de gestion » après l'intitulé de la licence au niveau de l'onglet Prélèvement afin d'avoir une traçabilité tout au long du paiement (intitulé de licence seul insuffisant). De même, compléter les informations affichées sur le bordereau de prélèvement avec l'année ou la période de gestion ainsi que le détail du paiement par option plutôt qu'une somme globale (objectif : vérifier les montants prélevés à partir des droits attribués).	BO
	Pouvoir supprimer définitivement la ligne de prélèvement	BO
	Après avoir renseigné la date d'attribution et de délivrance, prévoir un remplissage automatique des dates de début et de fin de validité de la licence dans le formulaire licence en fonction du paramétrage de la licence. Possibilité de modifier manuellement.	BO
	Etudier la possibilité d'ouvrir 2 onglets en même temps pour le formulaire licence et un autre formulaire (CE ou navire). Soit faire un raccourci, soit afficher directement un document. Globalement, améliorer la circulation au sein de l'application dans une logique d'utilisation quotidienne.	BO
	Dans l'onglet "navire", ajouter un filtre dans l'onglet navire sur les événements avec liste déroulante	BO
	Téléchargement des commentaires internes pour chaque critère d'éligibilité	BO
	Sauvegarder les critères renseignés lorsque la demande a été commencé (selon l'état d'avancement de la demande, le pêcheur doit parfois recommencer sa demande au début)	FO
	Pouvoir rendre le choix des options et/ou les informations demandées obligatoires	FO
Pour le transfert de licences, prévoir le transfert licence par licence (et non l'ensemble des licences liées à un navire) et améliorer la fonctionnalité des transferts d'une manière générale (peu ergonomique) mettre un système d'alerte interne lorsqu'un transfert est demandé	BO	
Conserver les filtres/requêtes effectués lorsqu'un administrateur consulte une fiche navire et souhaite revenir au tableau (actuellement, les filtres/requêtes s'effacent ce qui oblige à le renouveler)	BO	

Fonctionnalités	Prévoir un système de notification mail semi-automatique à envoyer aux chefs d'entreprise en renouvellement (par exemple : avant l'ouverture, à l'ouverture des demandes et à une semaine de la clôture uniquement pour ceux qui ne l'ont pas fait) et lui proposer de signaler un non-renouvellement	FO/BO
	Créer un système d'alerte lorsqu'un mandat de prélèvement est déposé par un chef d'entreprise et prévoir le renseignement automatique de la date de dépôt	BO
	Envoi d'une notification mail au référent licence lorsqu'une demande est faite en cours d'année (au choix du référent, possibilité d'activer ou non l'envoi)	BO
	Pouvoir administrer (créer, supprimer, renommer) la liste des documents demandés pour les profils "chef d'entreprise" et "navire"	FO/BO
	Pouvoir verrouiller certains périmètres en fonction du statut du demandeur. Exemple des demandeurs en renouvellement, afin de limiter le risque d'erreur.	FO/BO
	Permettre plusieurs prélèvements successifs pour une même licence en fonction de l'évolution des options associées. Pour le moment, un prélèvement bloque la possibilité d'en effectuer un deuxième.	BO
	Indiquer au chef d'entreprise les licences détenues la campagne précédente lorsqu'il effectue sa demande	FO/BO
	Synchronisation des documents demandés sur l'onglet chef d'entreprise/navire et licence. Réfléchir à bloquer la demande de licence en cours si les documents de base ne sont pas présents (détermination des documents bloquants).	FO/BO
	Remplacer le libellé "date d'encaissement" par "date de réception du règlement"	BO
	Prévoir de mettre des dates butoirs de validité des documents téléchargés sur les navires	BO
	Dans le cas d'une attribution de licence par le CRPME, pouvoir préciser les options associées à la licence dans l'onglet licence et dans le tableau de suivi onglet licence	BO
	Ajouter une section dans le profil pêcheur où il est possible d'entrer son numéro de permis de pêche à pied valide (=clé de jointure avec bases externes, à rendre obligatoire)	BO
	Prévenir le(a) référent.e licence lorsqu'un pêcheur a fait une demande de transfert de licence : notification automatique	BO
	Intégrer à MIRAGE la procédure de réservation de licence : attribution d'un statut particulier à une demande côté BO et possibilité de formuler une demande de réservation côté FO	FO/BO
	Pouvoir ajouter une licence à Armateur 1 et Armateur 2 pour un même navire	BO
	Rajouter un champ dans l'onglet "licence" : "date déclaration de projet"	BO/FO
Permettre au nouveau demandeur de ne pas renseigner son numéro ENIM ou MSA lors de sa demande d'identifiant (cas des nouveaux demandeurs n'ayant ni ENIM ni MSA). Réfléchir à une autre information pour filtrer les demandes de création d'identifiant.	FO	
Dans le cas d'une attribution de licence par le CRPME, pouvoir préciser les options associées à la licence.	FO	
Ajouter la possibilité dans l'onglet "Navire" de charger le "Contrat d'affrètement" (nouveau document)	FO	
Ajouter la possibilité de mettre un motif de refus pour chaque option (actuellement possible au niveau licence uniquement)	FO/BO	
Création d'un tableau de bord des dernières modifications enregistrées (changement de navire, arrêté d'activité, nouveau chef d'entreprise...)	BO	
Lors d'une demande de licence, que la "date de demande" affichée corresponde à la date de dépôt (=demande terminée) de la demande (actuellement c'est la date d'ouverture du formulaire qui est affichée)	BO	
La date de demande entre le FO et le BO ne sont pas identiques, au niveau de l'heure (décalage de quelques minutes)		
Pouvoir ramener un "restant du" sur le tableau de bord des demandes de licence à 0 lorsque la licence a été refusée	FO/BO	
A droite de la liste des licences, penser à ajouter un pdf "informations licences" (avant que le pêcheur ne s'engage afin qu'il prenne connaissance des critères d'éligibilité)	FO	
Développer un système de comptage des licences attribuées avec les options à un instant t en différenciant les licences délivrées et les réservations (tableau de bord). Eventuellement, faire le lien avec les contingents autorisés	BO	

	Remplacer le libellé "date d'encaissement" par "date de réception du règlement"	BO
	Mettre une information paramétrable et administrable au niveau des tarifs de licences (exemple : période d'encaissement)	FO
	Prévoir un export de tous les prélèvements automatiques	BO
	Pouvoir choisir l'expéditeur d'un mail via MIRAGE et mettre en copie d'autres adresses mail (actuellement : adresse générique du CRPMEC par défaut)	BO
	Etudier la possibilité de pouvoir déléguer à un tiers la possibilité de demander une licence en son nom (exemple de la plateforme Démarches simplifiées)	FO
	Prévoir la possibilité de limiter les droits de modification des informations pour les chefs d'entreprise (consultation possible mais passage obligé par Comité pour modification).	FO
	Concevoir un système de limitation de la durée d'archivage des documents en lien avec le cadre RGPD paramétrable (voir annexe 3).	BO
	Prévoir la possibilité de croiser la base de données Mirage avec le Fichier flotte en le téléversant dans MIRAGE. Prévoir un système indiquant les différences	BO
	Prévoir un système de paiement en ligne après l'attribution et avant la délivrance de la licence pour éviter les prélèvements sur des comptes non provisionnés	FO/BO
	Visuel	Faire évoluer le logo CRPMEC en page d'accueil du portail chef d'entreprise (en dur pour le moment)
Reprendre l'affichage des licences visibles sur le FO pour plus de lisibilité pour le chef d'entreprise		FO
Revoir l'affichage des licences ouvertes côté FO afin que le chef d'entreprise puisse plus rapidement identifier la licence souhaitée (situation rencontrée si beaucoup de licences ouvertes)		FO
Séparer visuellement les navires actifs des non-actifs tout en maintenant la possibilité de transférer des licences depuis un navire non-actif		BO
Séparer visuellement les licences attribuées des licences demandées dans l'onglet chef d'entreprise		BO
Améliorer la forme du carton de licence		FO
Uniformiser le format de la police utilisée (majuscule ou minuscule)		FO/BO
Rendre les infobulles plus visibles (FO et BO) et meilleur affichage (affichage des informations au survol)		FO/BO
Améliorer la visualisation des formulaires licences : bandeau avec nom licence en en-tête + période concernée sur le FO comme sur le BO		FO/BO
Adapter le format de l'attestation pour qu'il puisse présenter un plus grand nombre d'options associées à une licence (cf. licences pêche à pied). Revoir son emplacement pour une meilleure accessibilité		FO/BO
Réfléchir à la durée d'affichage des informations côté FO. Prévoir par exemple un bouton "historique" pour éviter un affichage exhaustif par défaut. Valable à l'échelle individuelle comme pour l'ensemble des tableaux côté FO et BO.		BO/FO

### ANNEXE 3 - ARCHIVAGE AUTOMATIQUE SUR MIRAGE (EXEMPLE CRPMEM NORMANDIE)

Type de données	Base active	Base intermédiaire	Archivage définitif	Justificatif	Personnes habilitées à consulter l'archivage intermédiaire	Personnes habilitées à accéder à l'archivage définitif
Identifiant couple navire armateur	15 ans après la rupture du couple			besoin de faire des enquêtes auprès des armateurs dans le cadre de VALPENA		base de données
nom du navire	15 ans après la rupture du couple		oui	historique, stat		base de données
QI	15 ans après la rupture du couple		oui	historique, stat		base de données
IMMAT	15 ans après la rupture du couple		oui	historique, stat		base de données
Antenne de rattachement	1an après la rupture du couple	5ans		faire des recherches plus facilement en cas de litige	référents licence, gestion comptable, base de données	
Port d'exploitation	15 ans après la rupture du couple		oui	historique, stat		base de données
année de construction	15 ans après la rupture du couple		oui	historique, stat		base de données
date de la 1ère refonte (acte de francisation)	jusqu'à la rupture du couple					
EntreeActivité_date par rapport à l'armateur	15 ans après la rupture du couple		oui	historique, stat		base de données
SortieActivité_code	15 ans après la rupture du couple		oui	historique, stat		base de données
SortieActivité_date	15 ans après la rupture du couple		oui	historique, stat		base de données
L (m) du navire hors tout (acte de francisation)	15 ans après la rupture du couple		oui	historique, stat		base de données
Largeur du navire en m (acte de francisation)	jusqu'à la rupture du couple					
Puissance (Kw) (licence communautaire)	15 ans après la rupture du couple		oui	historique, stat		base de données
puissance (cv) acte de francisation	jusqu'à la rupture du couple					
Ton_ref (UMS) licence communautaire	15 ans après la rupture du couple		oui	historique, stat		base de données
Ton_oth (tonneau) acte de francisation	jusqu'à la rupture du couple					
profondeur de coque (creux, tirant d'eau)	jusqu'à la rupture du couple					
Coque matériau	jusqu'à la rupture du couple					

Numéro IRCS	jusqu'à la rupture du couple					
Numéro MMSI	jusqu'à la rupture du couple					
Numéro IMO	jusqu'à la rupture du couple					
nombre de moteur	jusqu'à la rupture du couple					
type du moteur	jusqu'à la rupture du couple					
marque du moteur	jusqu'à la rupture du couple					
VMS	5 ans après la rupture du couple	5 ans		en cas de litige		
e-VMS	5 ans après la rupture du couple	5 ans		en cas de litige		
fournisseur VMS	5 ans après la rupture du couple	5 ans		en cas de litige		
type AIS	5 ans après la rupture du couple	5 ans		en cas de litige		
numéro balise	5 ans après la rupture du couple	5 ans		en cas de litige		
type de navigation	15 après la rupture du couple		oui	historique, stat		base de données
catégorie de navigation	15 après la rupture du couple		oui	historique, stat		base de données
mode de déclaration de capture	15 après la rupture du couple		oui	historique, stat		base de données
Tel_Satellite	jusqu'à la rupture du couple					
Equipage_Embarqué_Maxi	jusqu'à la rupture du couple					
Nombre d'homme embarqué	15 ans après la rupture du couple		oui	historique, stat		base de données
autorisation d'embarquer du personnel spécial	jusqu'à la rupture du couple					
nombre maximum de personnel spécial embarqué	jusqu'à la rupture du couple					
autorisation d'embarquer des passagers	jusqu'à la rupture du couple					
nombre maximum de passagers embarqués	jusqu'à la rupture du couple					
PESCATOURISME	jusqu'à la rupture du couple					
Nom de l'armateur	15 après la rupture du couple		oui			base de données
prénom de l'armateur	15 après la rupture du couple		oui			base de données

2ème prénom	jusqu'à la rupture du couple					
3ème prénom	jusqu'à la rupture du couple					
Date_Naissance	15 ans après la rupture du couple		non			
Ville de naissance	jusqu'à la rupture du couple					
Statut entreprise	5 ans après la rupture du couple	5 ans		en cas de litige	gestion comptable, administrateur MIRAGE	
Nom de l'entreprise	5 ans après la rupture du couple	5 ans		en cas de litige	gestion comptable, administrateur MIRAGE	
Numéro SIRET	5 ans après la rupture du couple	5 ans		en cas de litige	gestion comptable, administrateur MIRAGE	
Numéro redevable CPO	5 ans après la rupture du couple	5 ans		en cas de litige	gestion comptable, administrateur MIRAGE	
Régime social	5 ans après la rupture du couple	5 ans		en cas de litige	gestion comptable, administrateur MIRAGE	
Numéro ENIM	5 ans après la rupture du couple	5 ans		en cas de litige	gestion comptable, administrateur MIRAGE	
Numéro MSA	5 ans après la rupture du couple	5 ans		en cas de litige	gestion comptable, administrateur MIRAGE	
Adresse	1 an après la rupture du couple			pour les réclamations financières		
Code_Postale	1 an après la rupture du couple			pour les réclamations financières		
Ville	1 an après la rupture du couple			pour les réclamations financières		
Tel_Fixe	jusqu'à la rupture du couple			pour les réclamations financières		
Tel_Portable	1 an après la rupture du couple			pour les réclamations financières		
Tel_portable n°2	jusqu'à la rupture du couple					
E_mail	1 an après la rupture du couple					
E_mail_2	jusqu'à la rupture du couple					
Nom et prénom Patron	jusqu'à la rupture du couple					
Portable_Patron	jusqu'à la rupture du couple					
Mail_Patron	jusqu'à la rupture du couple					
Nom du propriétaire majoritaire si différent de l'armateur	5 ans après la rupture du couple	5 ans		en cas de litige	gestion comptable	
Prénom du propriétaire si différent de l'armateur	5 ans après la rupture du couple	5 ans		en cas de litige	gestion comptable	

Nom de la société propriétaire si différent armateur	5 ans après la rupture du couple	5 ans		en cas de litige	gestion comptable	
Adresse du propriétaire	5 ans après la rupture du couple	5 ans		en cas de litige	gestion comptable	
OP n°1	15 ans après la rupture du couple			stat, recherche		
OP n°2	15 ans après la rupture du couple			stat, recherche		
Type de métier	15 ans après la rupture du couple		oui	historique, stat		base de données
engin principal licence communautaire (nom de l'engin)	15 ans après la rupture du couple		oui	historique, stat		base de données
engin secondaire	15 ans après la rupture du couple		oui	historique, stat		base de données
engin 3	15 ans après la rupture du couple		oui	historique, stat		base de données
engin 4	15 ans après la rupture du couple		oui	historique, stat		base de données
Licences attribuées par le CRPM	5 ans après la rupture du couple	10 ans		en cas de litige, et pour la base active: nécessité d'avoir l'information dans le cadre des PME de droit		gestion comptable, référent licence, base de données, administrateur
droits de pêche européen	5 ans après la rupture du couple	10 ans		en cas de litige, et pour la base active: nécessité d'avoir l'information dans le cadre des PME de droit		gestion comptable, référent licence, base de données, administrateur
mails via Mirage	5 ans après la rupture du couple	10 ans		en cas de litige	gestion comptable, référent licence, administrateur	
sms via Mirage	5ans après la rupture du couple	10 ans		en cas de litige	gestion comptable, référent licence, administrateur	
courriers enregistrés sur MIRAGE	5ans après la rupture du couple	10 ans		en cas de litige	gestion comptable, référent licence, administrateur	
mandat de prélèvement	5ans après la rupture du couple	5ans		en cas de litige	gestion comptable	
CPO	5ans après la rupture du couple	5ans		en cas de litige	gestion comptable	
encaissement	5ans après la rupture du couple	5ans		en cas de litige	gestion comptable	